



# SECTION SPORTIVE FOOTBALL

## ANNEE 2025/2026



# **Recrutement uniquement pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> en Section Sportive Scolaire**

## **Dossier d'inscription à la sélection – Rentrée 2025**

Sous réserve de reconduction du dispositif pour les 4 années à venir

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à la détection pour la section sportive scolaire du collège Aliénor d'Aquitaine de Bordeaux.

**La détection se déroulera le mercredi 2 avril 2025 au stade Suzanne Lenglen (rue Buthaud 33100 Bordeaux), avec la présence indispensable d'un parent au début de l'épreuve.**

Le dossier est à retourner au :

**Collège Aliénor d'Aquitaine**  
**16 Rue Dom Devienne, 33800 Bordeaux**  
**Tél : [05 56 91 42 43](tel:0556914243)**  
**Ou par mail : [ce.0332768e@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0332768e@ac-bordeaux.fr)**

**Le dossier doit être transmis au collège pour le 28 mars à 17h dernier délai.**

**Pièces à fournir pour que le dossier soit complet (obligatoire pour le jour du test, tout dossier incomplet ne sera pas recevable):**

- Fiche d'inscription
- Photocopie de la licence FFF ou certificat médical d'aptitude à la pratique du football pour les candidats non licenciés
- Photocopie du livret scolaire pour les CM2
- Photocopie des 2 derniers bulletins trimestriels pour les collégiens
- Renseignements scolaires
  - Avis du professeur principal

### **! ATTENTION ! POUR LES ELEVES QUI NE DEPENDENT PAS DU COLLEGE :**

*« Si l'établissement dans lequel est implantées la SSS ne relève pas du secteur de l'élève, ses représentants légaux peuvent formuler une demande de dérogation à la carte scolaire auprès du Dasen, dans le respect du calendrier des opérations d'affectation. »*

*Circulaire du 15 décembre 2024 (publiée au BO du 21 décembre 2024)*

La réussite aux tests sportifs d'entrée ne peut en aucun cas garantir l'inscription de ces élèves dans l'établissement d'implantation de la Section Sportive Scolaire.



## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)....., père, mère de.....

autorise mon enfant à participer à la sélection pour la section sportive qui se déroulera le mercredi 2 avril 2025.

Certifie qu'il est assuré contre les accidents pouvant survenir au cours de la pratique sportive conformément à la réglementation en vigueur. (L'assurance licence de son club suffit).

Déclare en outre dégager le collège Aliénor d'Aquitaine de toutes les responsabilités dans les accidents qui pourraient survenir à celui-ci ou de son fait au cours de cette journée.

En cas d'accident autorise les services médicaux compétents à procéder à toute intervention médicale si besoin.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du candidat

Signature des parents



## Renseignements sportifs

Saison 2024/2025

Sont admis à concourir uniquement les jeunes garçons et filles rentrant en classe de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> pour l'année scolaire 2025-2026.

Renseignements sportifs :

Club fréquenté actuellement : .....

Poste de jeu principal : .....

Poste de jeu secondaire : .....

Latéralisation : .....

Niveau de compétition de votre équipe : .....

Avis de l'entraîneur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## EPREUVES SPORTIVES : le mercredi 2 avril 2025

### Présence Indispensable d'un des parents au début de l'épreuve

Les candidats devront se présenter munis de leur équipement complet de footballeur.

#### Déroulement de la matinée :

**10h** : Rendez-vous des candidats au stade Suzanne Lenglen (rue Buthaud 33100 Bordeaux)

**10h30 /12h** : Epreuves pour les 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>

- Parcours slalom chronométré et/ou capacité athlétiques sur différentes courses en sprint
- Jonglages (2essais)
- Jeu réduit
- 8c8 (suivant le nombre de candidats présents)

Fin des épreuves à 12h pour les 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>

Les résultats seront communiqués courant mai 2025 par un affichage devant le collège.

**LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL**  
**COLLEGE ALIENOR D'AQUITAINE**

<b>6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> /4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> Section sportive Football</b>	
<b>Public concerné</b>	<p>Pour la 6<sup>ème</sup> : tous les élèves de CM2            Pour les autres niveaux : tous les élèves du collège (et éventuellement des collèges proches)</p>
<b>Conditions d'entrée</b>	<p>Participer aux tests de sélection et être sélectionné (technique + dossier scolaire)  <b><u>ATTENTION aux élèves qui ne dépendent pas du collège :</u></b></p> <p><i>« Si l'établissement dans lequel est implantées la SSS ne relève pas du secteur de l'élève, ses représentants légaux peuvent formuler une demande de dérogation à la carte scolaire auprès du Dasen, dans le respect du calendrier des opérations d'affectation. »</i></p> <p align="center"><i>Circulaire du 15 décembre 2024 (publiée au BO du 21 décembre 2024)</i></p> <p>La réussite aux tests sportifs d'entrée quand ils existent ne peut en aucun cas garantir l'inscription de ces élèves dans l'établissement d'implantation de la Section Sportive Scolaire.</p>
<b>Nombre de places</b>	Maximum 10 filles et garçons pour chaque niveau
<b>Déroulement</b>	Enseignements traditionnels + 4h d'entraînement football par semaine (2X2H) inclus dans l'emploi du temps
<b>Encadrement</b>	<p>M. VIGNERON, professeur d'EPS, responsable pédagogique de la section            M. COUGNON, entraîneur diplômé B.E.F football            M. ROULIERE, entraîneur diplômé en football            M. MARTIN-LABEYRIE, entraîneur diplômé en football</p>
<b>Exigences</b>	<p>Tous les élèves de la Section devront être licenciés FFF à la rentrée scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation obligatoire aux championnats UNSS si sélectionné et aux cross UNSS (inscription et prise de licence UNSS obligatoire)</li> <li>- Réaliser le suivi médical prévu</li> </ul>

**L'entrée en section entraîne son adhésion durant toute la scolarité. A la fin de chaque année, une commission éducative réétudie chaque dossier afin de déterminer la poursuite ou non en section de l'élève.**